

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 5 octobre 2021, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE RELATIVE À LA FERMETURE DE LA 23^E AVENUE AU NORD DE LA RUE BÉLANGER AFIN D'EMPÊCHER LE TRANSIT AUTOMOBILE

ORDONNANCE 14-21-39

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RRVM, c. C-4.1, art. 3 al. 8)

- 1. de procéder de nouveau à la fermeture de la 23^e Avenue au nord de la rue Bélanger;
- 2. d'installer la signalisation en conséquence.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2021

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers